

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 JUIN 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2024-03-25- ENVIRONNEMENT (8.8) - ASSAINISSEMENT –
POSTE DE RELEVAGE « TERRES TOULOISES NORD » - ACQUISITION
DU TERRAIN D'ASSIETTE A NOVIANT-AUX-PRES**

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2024

DATE DE PUBLICATION : 1er JUILLET 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry (ayant la procuration de TAILLY Jérôme), CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de PAYEUR Emmanuel), AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne (ayant la procuration de MARIN Karine), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUIS Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Aide (ayant la procuration de CAULE Emeline), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2024-03-20), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	PICARD Denis, BONNIN Pierre, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, CAULE Emeline.
<u>Avis de procuration :</u>	14 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	47 Présents du début à la 2024-03-19. 48 Présents de la 2024-03-20 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	61 Votants du début à la 2024-03-19. 62 Votants de la 2024-03-20 à la fin.

Le programme d'assainissement de la Communauté de Communes Terres Toulaises prévoit la création des ouvrages d'épuration des communes membres.

Les travaux d'assainissement des communes de Domèvre-en-Haye, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt sont en cours et les eaux usées vont être acheminées vers la station d'épuration intercommunale prévue à Manonville. Pour cela, des postes de relevage sont installés dans les différentes communes pour transférer les effluents à épurer vers la station d'épuration intercommunale.

Dans ce contexte, l'implantation d'un poste de relevage à Noviant-aux-Prés, pour le transfert des eaux usées vers Manonville, nécessite l'acquisition d'une partie (170 m²) de la parcelle ZD 59 située sur banc communal et ce terrain est propice à l'implantation du poste de relevage prévu. Le propriétaire a donné son accord pour la vente d'une partie (170 m²) de la parcelle avec sur la base de 6000 €/ha hors droits et taxes.

Il est précisé ici que, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 et compte tenu du prix de la présente acquisition, celle-ci n'a pas été précédée d'une demande d'avis du service des Domaines.

En conséquence, considérant l'intérêt qui s'attache à l'acquisition du terrain d'assiette de l'ouvrage de pompage intercommunal d'une surface de 170 m², il est proposé d'acquérir le terrain nécessaire à l'implantation du poste de relevage des eaux usées au prix de 6000 €/ha hors droits et taxes.

Vu l'avis favorable de la commission eau-assainissement du 30 mai 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 11 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser l'acquisition du terrain d'assiette (partie de la parcelle ZD59) du poste de relevage des eaux usées de Noviant-aux-Prés d'une surface de 170 m², suivant l'arpentage réalisé, au prix de 6000 € par hectare, hors droits et taxes,**
- **Autoriser la signature de toutes pièces utiles,**
- **S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence,**
- **S'engager à verser si besoin les indemnités obligatoires, tant au propriétaire qu'à l'exploitant sous les conditions ordinaires de droit applicables en l'espèce, et sous réserve de la production des pièces justificatives liées aux dépenses de travaux,**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX